



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2021-148

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

69_Préf_Préfecture du Rhône / Cabinet

69-2021-09-06-00004 - 00206B473391210914094541 (1 page) Page 3

84_DRFIP_Direction régionale des finances publiques

d'Auvergne-Rhône-Alpes / Cabinet du directeur

69-2021-09-14-00003 - DRFiP69-MISSIONSRATTACHEES-2021-09-01-119 (2 pages) Page 5

69-2021-09-14-00002 - DRFIP69-PGF-IP-IDIV-2021-09-01-130 (2 pages) Page 8

69-2021-09-02-00027 - DRFIP69-TRESO GHT RNBD-2021-09-01-131 (2 pages) Page 11

69-2021-09-02-00028 - DRFIP69-TRESOLYONAMENDES-2021-09-01-115 (1 page) Page 14

69-2021-09-03-00005 - DRFiP69-TRESOSPLGIVORS-2021-09-03-112 (2 pages) Page 16

69-2021-09-14-00001 - DRFiP69_PGF_LISTECDS_2021_09_01_118 (2 pages) Page 19

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-09-06-00004

00206B473391210914094541



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Suivi politique
Interventions et Distinctions

**Arrêté n° CABINET_SPID_2021_09_06_01
portant attribution d'une médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Considérant le courage, le sang-froid et le professionnalisme dont ont fait preuve, le 2 avril 2021 à Décines, Monsieur Alexandre LHERISSON, brigadier-chef, Monsieur Fabien LAURENSON, gardien de la paix et Monsieur Florian VERGA, gardien de la paix, en maîtrisant un forcé armé et violent les menaçant ;

Sur proposition du contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Alexandre LHERISSON, brigadier-chef,
Monsieur Fabien LAURENSON, gardien de la paix,
Monsieur Florian VERGA, gardien de la paix

en fonction à la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale de la préfecture et le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 6 septembre 2021

Le Préfet,

Pascal MAILHOS

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-14-00003

DRFiP69-MISSIONSRATTACHEES-2021-09-01-119

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Direction – Missions rattachées

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

DRFiP69-MISSIONSRATTACHEES-2021-09-01-119

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques de la région
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale de Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des Directions régionales des Finances Publiques ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Laurent de JEKHOWSKY, administrateur général des finances publiques en qualité de Directeur régional des finances publiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Mission Départementale Risques - Audit (MDRA) :

Mme Nathalie DESHAYES, Administratrice des finances publiques, responsable de la Mission Départementale Risques - Audit (MDRA).

2. Pour la Mission Politique Immobilière de l'Etat :

M. Jean-Luc JACQUET, Administrateur général des finances publiques, responsable régional de la Mission politique immobilière de l'État.

Mme Christelle PRAYET, Ingénieur principal des services techniques du ministère de l'intérieur, Adjointe au responsable régional de la Mission politique immobilière de l'État.

3. Pour la Mission cabinet - communication :

Mme Nathalie DESHAYES, Administratrice des finances publiques, Responsable de la mission cabinet-communication.

Mme Sarah VIGNEAU, Inspectrice Principale, Cheffe de Cabinet et adjointe de la Responsable de la mission cabinet - communication.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Auvergne-Rhône-Alpes et prendra effet au 15 septembre 2021.

Lyon, le 14 septembre 2021

Le Directeur régional des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Laurent de JEKHOWSKY

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-14-00002

DRFIP69-PGF-IP-IDIV-2021-09-01-130

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle Gestion Fiscale

Arrêté portant délégation de signature
DRFIP69-PGF-IP-IDIV-2021-09-01-130

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur régional des finances publiques de la région
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Arrêté :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée **aux inspecteurs principaux et aux inspecteurs divisionnaires des Finances Publiques** dont les noms suivent à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 150 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 350 000 € ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, dans la limite de 150 000 € ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet :

– dans la limite de 76 000 € s'agissant des demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les intérêts moratoires prévus par l'article L.209 du livre de procédure fiscale et les frais de poursuite,

– dans la limite de 150 000 € s'agissant des demandes gracieuses portant sur les droits en principal, les intérêts de retard, les amendes et majorations autres que celle prévue par l'article 1730 du code général des impôts ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-OG du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

Mme GAILLAUD Anne-Laure, Inspectrice principale

Mme Christine BOVAGNET, Inspectrice divisionnaire

Mme FROBERT Susana, Inspectrice divisionnaire

Mme ROUGON Sylvie, Inspectrice divisionnaire

Mme CURIAL Françoise, Inspectrice divisionnaire

Mme Murielle KEMAJOU, Inspectrice principale

M. BENAVIDES Marc, Inspecteur Principal

Mme OLIVIERI Nicole, Inspectrice divisionnaire

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie DOUCET et M. Cyrille CHILLET, Inspecteurs des Finances Publiques à l'effet de signer :

1° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement, prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

2° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires ;

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Lyon, le 14 septembre 2021

Le Directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône



Laurent de JEKHOWSKY

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-02-00027

DRFIP69-TRESO GHT RNBD-2021-09-01-131

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Trésorerie du GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES

Délégation de signature

DRFIP69-TRESO GHT RNBD-2021-09-01-131

Je soussignée **CAROLE HUMBERT**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, **responsable de la TRÉSORERIE DU GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 16

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Madame Fabienne BEAUCHAMP, inspecteur des Finances publiques**, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de GHT RHONE NORD BEAUJOLAIS DOMBES, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) toutes décisions relatives aux demandes de délai de paiement
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Isabelle AUBONNET, contrôleur principal des Finances publiques**, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

tous actes d'administration et de gestion du service **en l'absence de Mmes Humbert et Beauchamp** ;

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après

| | | |
|---------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| Thierry AUBONNET | <i>Contrôleur principal</i> | <i>6 mois et 10 000 €</i> |
| Marlène FORIN | <i>Agent administratif principal</i> | <i>3 mois et 5 000 €</i> |
| Thi-Anh-Tram TOBAL-MAAMAR | <i>Contrôleur</i> | <i>3 mois et 5 000 €</i> |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du RHONE

A VILLEFRANCHE SUR SAONE le 01 SEPTEMBRE 2021
Le comptable,

Carole Humbert
Inspecteur divisionnaire

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-02-00028

DRFIP69-TRESOLYONAMENDES-2021-09-01-115

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Trésorerie Spécialisée
Lyon Amendes

Délégation

Avenant n° 2 à la décision du 1^{er} octobre 2020 portant délégations de pouvoir et de signature

Madame Sylvie HANNION, inspectrice divisionnaire hors classe, responsable du CFP de Lyon amendes par décision du 11 février 2020, avec effet au 1^{er} octobre 2020

Décide :

Article 1^{er} : délégation de pouvoir

Madame Christine RUEL, inspectrice divisionnaire, monsieur Pepe KOLIE, inspecteur des finances publiques reçoivent pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls ou conjointement avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2^{ème} : publicité

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 2 septembre 2021
L'inspectrice Divisionnaire, responsable du CFP de Lyon amendes
Sylvie HANNION

Signature des mandataires :

| | |
|--------------------|--|
| Mme Christine RUEL | |
| M. Pepe KOLIE | |

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-03-00005

DRFiP69-TRESOSPLGIVORS-2021-09-03-112

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Trésorerie de Givors

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE GIVORS

DRFiP69-TRESOSPLGIVORS-2021-09-03-112

Le comptable, responsable de la trésorerie de GIVORS

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 1er septembre 2021

Délégation de signature est donnée à **M. SEGHIR Samir, Inspecteur des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Givors :

a) à l'effet de gérer et d'administrer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, la Trésorerie de Givors.;

b) à l'effet d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédures d'apurement du passif, et d'agir en justice en lieux et place du comptable soussigné.

En cas d'empêchement du comptable ou de son adjoint, les agents désignés ci-dessous reçoivent délégation de signature dans les conditions énoncées ci-dessus :

- Marie-Pierre DEGUET, Contrôleur Principal des Finances Publiques
- Stéphane DECOT, Contrôleur Principal des Finances Publiques

Article 2

A compter du 1^{er} septembre 2020

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après, aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade | Durée Maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| DEGUET Marie-Pierre | <i>Contrôleur principal</i> | <i>3 mois</i> | <i>2500 €</i> |
| DECOT Stéphane | <i>Contrôleur principal</i> | <i>3 mois</i> | <i>2500 €</i> |
| MATERA Evelyne | <i>Contrôleur</i> | <i>3 mois</i> | <i>1000 €</i> |
| TINET Isabelle | <i>Contrôleur</i> | <i>3 mois</i> | <i>1000 €</i> |
| TRAJEAN Aurélie | <i>Contrôleur</i> | <i>3 mois</i> | <i>1000 €</i> |
| BENOIT Martine | <i>Agent administratif</i> | <i>3 mois</i> | <i>1000 €</i> |
| POULENARD Stéphanie | <i>Agent administratif</i> | <i>3 mois</i> | <i>1000 €</i> |

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône

A Givors le 3 septembre 2021
Le comptable,

Delphine FREJAT, Inspectrice Principale
Comptable des Finances Publiques

84_DRFIP_Direction régionale des finances
publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2021-09-14-00001

DRFiP69_PGF_LISTECDS_2021_09_01_118

Direction régionale des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Pôle gestion fiscale

**DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**
DRFiP69_PGF_LISTECDS_2021_09_01_118

Liste des responsables de service au 1^{er} septembre 2021 disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts :

| Noms | Structures | |
|----------------------------------|------------|-----------------------|
| M. FERNANE Lauris | SIP | Lyon Centre |
| M. BEAUMONT Jean-Michel | SIP | Lyon 3 ^{ème} |
| M. FRISON Eric | SIP | Caluire |
| Mme JACQUEMOND-COLLET Pascale | SIP | Vaise-Tête d'Or |
| Mme DECOOPMAN Valérie | SIP | Vaulx en Velin |
| Mme BESSON-HERRANZ Catherine | SIP | Est Lyonnais |
| Mme MAZOYER Joëlle | SIP | Lyon Sud-Ouest |
| M. LEFORT Michel | SIP | Villeurbanne |
| M. RINIERI Jean-Michel (Interim) | SIP | Tarare |
| Mme CAMBON Christiane | SIP | Villefranche |
| M. PIOT Jean-Marc | SIP | Givors |
| M. BROCA Gabriel | SIP | Lyon Berthelot |
| M. FLACHER André | SIP | Vénissieux |
| M. RIBIERE Michel | SIE | Lyon Centre |
| M. DUMAS Jean-Claude | SIE | Lyon 3 ^{ème} |
| Mme SCARAFIA Noëlle | SIE | Caluire |
| M. CAVALIERI Thierry | SIE | Vaise-Tête d'Or |
| M. MAILLE Bruno | SIE | Est Lyonnais |
| Mme DAMOUR Michèle | SIE | Lyon Sud-Ouest |
| Mme MEYRAN Sylvie | SIE | Villeurbanne |
| M. RINIERI Jean-Michel | SIE | Tarare |
| M. BODENES Olivier | SIE | Villefranche |
| M. TARDY Pierre | SIE | Givors |
| Mme TRUILLOT-BARSOUM Chantal | SIE | Lyon Berthelot |
| M. GONTHIER Dominique (Interim) | SDE | |
| Mme COLONNA D'ISTRIA Christine | PCE 1 | |

| Noms | Structures | |
|--------------------------------|----------------------|--|
| Mme BODENES Véronique | PCE 2 | |
| M. SENIQUE Pascal | PCE 3 | |
| Mme FUNEL-REYNAUD Nicole | PCE 4 | |
| M. LAMBERT Serge | PCE 5 | |
| M. DIAZ Thierry | 2 ^{ème} BDV | |
| M. BOUTON Didier | 4 ^{ème} BDV | |
| M. GIRERD Nicolas | 5 ^{ème} BDV | |
| Mme HERBECQ Claudine | 6 ^{ème} BDV | |
| Mme PAGNIER Françoise | 7 ^{ème} BDV | |
| Mme PARENT Valérie | 8 ^{ème} BDV | |
| M. THOLOT Dominique | 9 ^{ème} BDV | |
| M. LEVARLET Jérôme | BCR | |
| M. ROUVIERE Serge | PRS | |
| M. CHASSAIN Laurent | PCRP 1 | |
| Mme POUPON Sophie | PCRP 2 | |
| Mme SEILLAN-PETIT Anne-Pascale | SPF | Lyon 1 ^{er} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} bureaux |
| Mme PIVA Sylvie | SPF | Lyon 3 ^{ème} |
| M. BARRIERE Daniel | SPF | Villefranche |
| M. ROSE Emmanuel | SDIF | |
| M. SAVEY Alain | SDIF-PTGC | |
| Mme HANNION Sylvie | Trésorerie | Lyon Amendes |
| Mme FARGES Laurence | Trésorerie | Saint Genis Laval |

A Lyon, le 14 septembre 2021

Le Directeur régional des finances publiques
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône,

Laurent de JEKHOWSKY